

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10/09/2011



FORMATION

AVIS MOTIVE PRESIDENT de CLUB	AVIS MOTIVE PRESIDENT de LIGUE ou du R.F.L.
<p><u>DATE, NOM et SIGNATURE :</u></p>	<p><u>DATE, NOM, SIGNATURE et CACHET DE LA LIGUE :</u></p>

PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT :

- la présente demande d'inscription,
- une photo d'identité (à agraffer au présent dossier d'inscription) ou numérique,
- un chèque de 250 € à l'ordre de la Fédération Française de Tir,
- une attestation de score réalisé en compétition sur les cinq dernières années, (signature et tampon exigés par instances régionales ou nationales),
- une photocopie de votre diplôme BFE1 ou BEES1.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT



FORMATION

ANNEXE Organisation BFE2 – 2011-2013

Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation pour la session 2011-2013 ont été fixés à 250 €.

Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration

- Les frais de déplacement (formation initiale en centre) seront à votre charge ou à la charge de votre ligue selon ses propres modalités d'aides. Des aides sont disponibles pour la formation aux ligues via convention d'objectif avec le CNDS.
- Il est possible que la Fédération puisse prendre en compte une partie des frais de déplacement dans le cadre des modules optionnels et en pôle suite à une demande spécifique d'aide présentée au Directeur Formation, une fois la formation engagée et à partir du moment où la formation initiale est suivie avec succès.
- Les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge de la F.F.Tir. Chaque responsable de stage (C.N.F.) procède directement aux réservations au vu des éléments que chaque stagiaire lui aura fournis. Il est possible d'être en chambre individuelle si vous en faites la demande sur le coupon-réponse de chaque stage (participation de 15 € par nuit à régler avec le coupon-réponse).

Documents comptables ou officiels

Le service comptabilité établira pour toute personne, sur demande, une facture concernant les frais d'inscription et de formation.

Le secrétariat formation fera parvenir à l'employeur, en fonction des besoins de chaque stagiaire, des demandes d'autorisations d'absence. Cette démarche peut permettre aux candidats inscrits à une formation qualifiante, d'obtenir de la part de leur employeur une autorisation spéciale d'absence sans avoir à prendre des jours de congés. Il convient de vérifier cette notion dans la convention collective de chaque corps d'activité.

A la fin de chaque module de formation, une attestation de présence sur l'intégralité du stage, signée du cadre technique responsable du stage, peut être remise, sur demande, aux stagiaires présents.

Calendrier prévisionnel

La formation est prévue sur une période de deux saisons sportives (2011-2013). Le calendrier de formation initiale au CNF (2011-2012) sera déterminé en fonction du nombre de candidats. Dans le cas où les candidats seraient trop peu nombreux, la formation serait repoussée d'une saison sportive (moins de 6 candidats).

- | | |
|--|---------------------|
| - Date de clôture des inscriptions : | le 10/09/11 |
| - Réunion de la commission de sélection des dossiers : | le 16/09/11 |
| - Confirmation de sélection et convocation 1 ^{er} stage vers : | le 20/09/11 |
| * 1 ^{er} module (stage de positionnement) – CNF Creps Talence : | du 06 au 09/10/11 |
| * 2 ^e module (dates prévisionnelles) – CNF Creps Talence : | du 30/11 au 4/12/11 |
| * 3 ^e module (dates prévisionnelles) – Fleury-les-Aubrais : | du 29/02 au 4/03/12 |
| * 4 ^e module (dates prévisionnelles) – CNF Creps Talence : | du 6 au 10/06/12 |

Remboursement en cas de désistement ou d'abandon

- Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagé (sauf en cas de force majeure).